
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIME, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le protocole d'accord signé avec le syndicat des copropriétaires de la résidence «Les Explorateurs»,

Considérant qu'il convient de rétrocéder les terrains correspondant aux résidentialisations,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de déclasser** du domaine public l'ensemble de la superficie qui représente 17 480 m²,
- **de céder** l'ensemble de cette superficie au syndicat des copropriétaires de la résidence «Les Explorateurs»,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Maire

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of vertical strokes.

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 39

Le Maire : « Monsieur JAMMET ».

Monsieur JAMMET : « Très très court, c'est tout simple, vous parlez de négociation, ce sont aussi des négociations un peu forcées quand même entre les copropriétaires et la Ville. Donc, pour aller vite, on a imposé des travaux qu'on va maintenant facturer aux copropriétaires dont 80% seront pris en charge par une société HLM qui donc aura toujours ça de moins pour pouvoir répondre aux besoins des locataires et sans doute, on ne l'aura pas dit trop fort, il faudrait aussi compter avec les taxes c'est-à-dire notamment les impôts sur le foncier qu'ils vont maintenant devoir payer puisque l'espace résidentielisé va leur appartenir et, qui donc va augmenter d'une part les charges pour les locataires dans les immeubles et les charges bien évidemment pour les propriétaires. Voilà, pour l'ensemble de ces raisons, je voterai CONTRE ».

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. D'autres interventions ? Je sais que Monsieur JAMMET est assez systématiquement contre la résidentialisation mais c'est quelque chose qui est réclamé. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».